



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 108681

Texte de la question

M. René Dosière attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur l'inquiétude de certains élus locaux à propos de l'évolution des contrats d'assurance des collectivités territoriales et en particulier la prise en charge des risques exceptionnels. La société Mutuelle d'assurance des collectivités locales a émis des propositions pour couvrir ces risques exceptionnels : soit la création d'un fonds spécifique pour les risques territoriaux d'exception géré par le comité des finances locales ; soit une extension du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages avec une mutualisation des risques d'exception sur trois niveaux dès lors que le sinistre est classé « exceptionnel » ; soit, enfin, l'extension de la couverture du régime actuel des catastrophes naturelles aux voiries et réseaux divers, à tous les ouvrages d'art et de génie civil actuellement oubliés par les polices d'assurance. Ces suggestions demeurant en suspens, il aimerait connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108681

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11193